

# Conseil communautaire du 5 juin 2018

## Approbation du SCoT

*Compte-rendu de Pierre JUYON / Conseiller communautaire*

Le dernier conseil communautaire s'est tenu mardi 5 juin 2018 dans la nouvelle mairie de Vielle S-Girons. A l'ordre du jour, sujet principal, l'approbation du SCoT qui a fait déplacer de nombreuses personnes, principalement de Mixe.

Le Président donne la parole au Maire de St Girons, l'inénarrable Bernard TRAMBOUSE, qui ouvre la séance avec son intrinsèque humour décapant.

Le Vice-Président de la commission SCoT Bertrand PUYO présente la délibération d'approbation du SCoT. Il nous sert sa messe récurrente et rébarbative du pouvoir de plus en plus restreint des maires sur leurs collectivités auquel vient se substituer celui de l'Etat.

Il passe la parole à Hélène FABRE, responsable du service urbanisme à la communauté de communes qui présente et commente les contributions des administrés, le rapport du commissaire enquêteur et les modifications apportées au SCoT à l'issue de l'enquête publique.

Le débat s'est animé dès la fin de la présentation par Hélène FABRE de la classification des villages et de la définition qu'elle venait d'en livrer, précisant que ces éléments étaient repris du rapport du commissaire enquêteur. Je suis spontanément intervenu pour dénoncer l'inexactitude des éléments avancés et pour lequel je dénotais l'absence d'objectivité en précisant que les éléments tels que rapportés prouvaient bien que le commissaire n'avait rien compris à l'esprit de la loi littoral. J'irai même jusqu'à avancer dans ce compte-rendu que ce rapport sensé être impartial est clairement à charge contre les habitants de Mixe.

J'avais préparé un exposé que je m'étais efforcé de rédiger le plus synthétiquement possible avec des éléments essentiels pour une bonne compréhension de l'esprit de la loi littoral, de son application et des enjeux pour notre commune sur la situation de Mixe. Si j'ai réussi à pratiquement faire passer l'essentiel de ce que j'avais à dire, je n'ai pu le faire que par bribes, ce qui a fait perdre toute sa substance à mon intervention.

La détermination du Président NAPIAS et du Vice-président de la commission SCoT PUYO à déclasser Mixe était d'une évidence flagrante, malgré leur détermination commune à vouloir démontrer le contraire en arguant d'interprétations divergentes de la loi. N'arrivant pas à faire valoir les arguments pour amener le Conseil à prendre conscience de l'enjeu, je décidais de déposer mon exposé au titre d'un amendement. De cette manière, le Conseil aurait été amené à voter les modifications du texte que je proposais. Seulement, un amendement, pour être recevable, doit être déposé avant la séance et non pendant. Il sera néanmoins annexé à la délibération, si le Président tient ses engagements.

Mon intervention n'aura malheureusement pas permis de convaincre le Conseil. Les arguments avancés par Messieurs PUYO et NAPIAS ont été pris pour argent comptant par la majorité des conseillers, malgré mes revendications sur de prétendues jurisprudences dont on attend encore qu'elles nous soient présentées. Toujours est-il que mon exposé reprend les seuls éléments juridiques reconnus pour la qualité de "Village" au sens de la loi littoral et auxquels Mixe répond.

Le SCoT a donc été approuvé par 24 conseillers, 4 ayant voté contre (TRAMBOUSE, DASQUET, CARAMANTE, JUYON), et 6 s'étant abstenus (TONNEAU, LEBLOND, SUBSOL, LAFITTE, BIERE, SAINT-MARTIN). Il devrait donc être opposable très prochainement, un recours en justice n'étant pas suspensif.

Le document remis au Président au titre d'amendement est en pièce jointe accompagné des références juridiques que j'ai avancées en Conseil et d'autres fraîchement découvertes dont deux questions au Sénat particulièrement précises et dont les réponses constituent des références juridiques extrêmement solides à l'avantage de Mixe et donc à l'encontre des arguments du couple PUYO-NAPIAS.

La suite au prochain épisode...

*Pierre JUYON le 7 juin 2018*